

## **ARTICLE 6**

La couverture médicale de l'épreuve est assurée par une équipe composée d'un médecin, de podologues et de secouristes.

Les douches chaudes seront accessibles aux concurrents, à la fin de l'épreuve, à l'intérieur du gymnase.

## **ARTICLE 7**

Départ Arrivée : l'appel des concurrents aura lieu le samedi 5 septembre à 14 heures 30 devant le gymnase.

Le départ sera donné le 5 septembre à 15 heures

## **ARTICLE 8**

Ravitaillement : le ravitaillement est autorisé sur la totalité du parcours, à l'exclusion du passage devant le poste de pointage .

Un ravitaillement (nourriture et boissons) sera mis en place par l'organisation.

Les concurrents pourront utiliser un ravitaillement personnel.

## **ARTICLE 9**

Trois classements seront effectués : Hommes, Femmes, Equipes.

Tous les concurrents seront classés après franchissement de la ligne, sauf arrêt par décision des juges.

## **ARTICLE 10**

Récompenses : tous les athlètes, hommes et femmes, seront récompensés .

Hommes : du 1<sup>er</sup> au 10<sup>em</sup> , prix en euros ( voir barème ). Sous réserve d'avoir couvert 160 km.

Femmes : de la 1<sup>ere</sup> à la 10<sup>em</sup>, prix en euros ( voir barème). Sous réserve d'avoir couvert 130 km.

Hommes, femmes licenciés classés, hommes, femmes non licenciés classés, équipes classées : lots.

## **ARTICLE 11**

Frais de déplacement : recevront des frais de déplacement : les athlètes masculins ayant parcouru 160 km, les athlètes féminines ayant parcouru 130 km (voir barème).

Les non licenciés et les équipes ne peuvent prétendre à aucun frais de déplacement.

## **ARTICLE 12**

Un podium sera réalisé dès la fin de la compétition pour les :

3 premiers athlètes masculins

3 premières athlètes féminines

3 premières équipes

## **ARTICLE 13**

La remise des récompenses aura lieu à 17 heures dans le gymnase.

## **ARTICLE 14**

Conformément au règlement général des circuits sélectifs les droits d'engagement sont

Pour les licenciés : 12 €

Pour les non licenciés : 14 €

Pour les équipes de licenciés : 27 €

Pour les équipes avec non licenciés : 32 €

Les engagements, accompagnés du montant correspondant, doivent parvenir à l'organisation AMSTV, 5 chemin des Foures 77400 Saint Thibault des Vignes ( France) pour le 22 août 2009.